

SYNDICALISME Supplément au n° 3331 du 27 octobre 2011 HEBDO

LES ARGUMENTAIRES

↳ LE G20

Les 3 et 4 novembre 2011 se terminera la présidence française du G20 au Sommet de Cannes. Une occasion de rappeler ce qu'est le G20 et quelles sont les attentes de la CFTD en la matière.

↳ QU'EST-CE QUE LE G20 ?

Le G20, ou Groupe des 20, réunit régulièrement les chefs d'État et les ministres des 19 pays les plus importants au monde, un représentant de l'Union européenne, ainsi que les responsables des banques centrales. Il se décline sous trois formes : les G20 regroupant les chefs d'État et de gouvernement, les G20 « Finance » regroupant les ministres des Finances et les gouverneurs des banques centrales, et depuis 2010 les G20 « Emploi » réunissant les ministres du Travail et de l'Emploi.

Le G20 a été créé en 1999 après la succession des crises financières des années 90. Il vise à favoriser la concertation internationale, sur le principe d'un

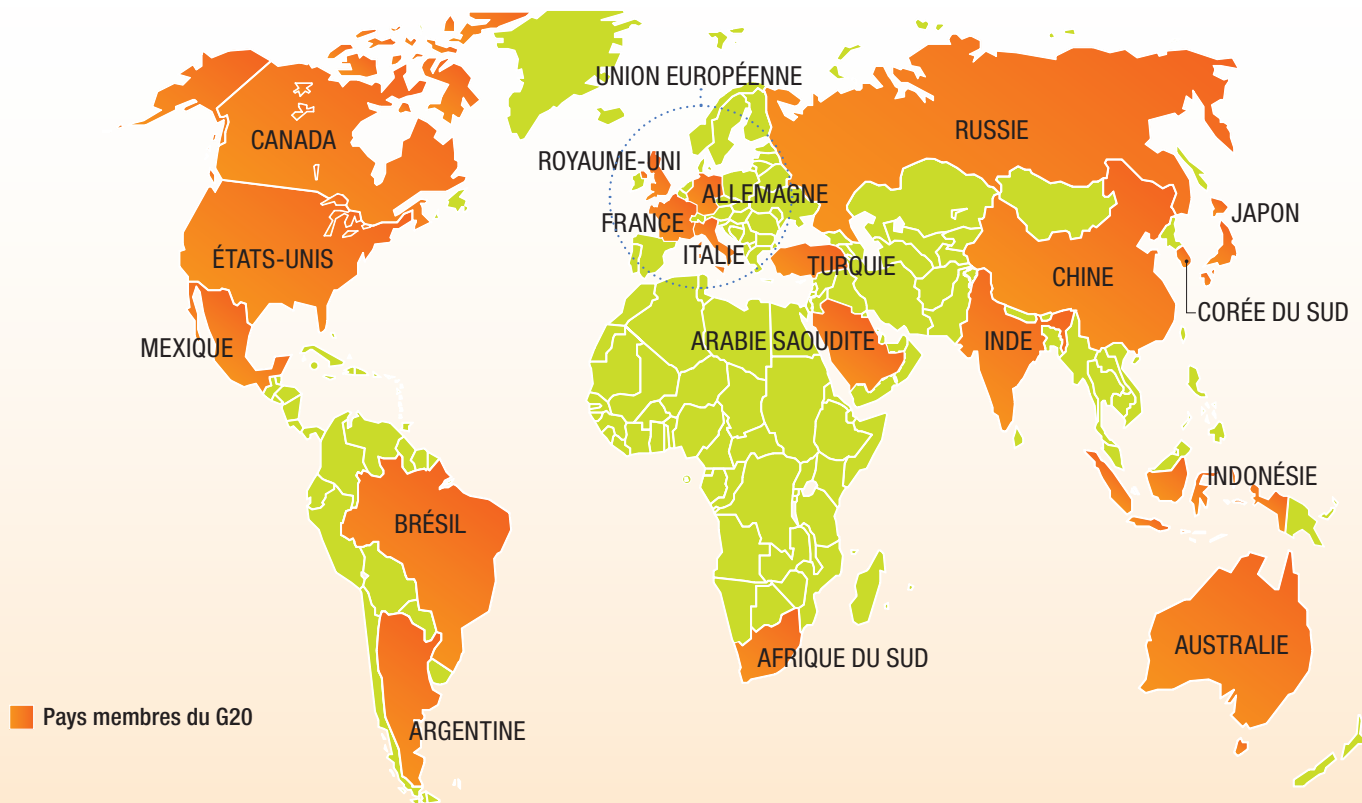
dialogue élargi qui tienne compte du poids économique croissant pris par un certain nombre de pays, dont les niveaux de développement et les trajectoires économiques sont très différents selon qu'il s'agit de pays développés ou émergents. Tombé en désuétude politique à partir de 2001, le G20 a été réactivé à l'occasion de la crise financière de 2008. Désormais le Fonds monétaire international, l'Organisation mondiale du Commerce et l'Organisation internationale du Travail participent à ses travaux.

La présidence du Sommet est tournante et dure une année. En parallèle, la Confédération syndicale internationale (CSI) et le Tuac¹ organisent des réunions de suivi des grands enjeux soulevés par le Sommet afin de pouvoir peser sur les déclarations finales émises à son issue.

“ Le G20 représente 65,2 % de la population mondiale, 85 % du commerce mondial et plus de 90 % du produit intérieur brut mondial ”

Le G20 représente 65,2 % de la population mondiale, 85 % du commerce mondial et plus de 90 % du produit intérieur brut mondial (somme des PIB de tous les pays du monde).

¹ La Commission syndicale consultative auprès de l'OCDE (Tuac) est l'interface entre syndicats de salariés et l'OCDE. C'est une organisation syndicale internationale bénéficiant du statut consultatif auprès de l'OCDE et de ses divers comités.



19 pays sont membres du G20. Le président du Conseil européen et celui de la Banque centrale européenne représentent l'Union européenne, ce qui explicite le nom de "Groupe des 20".

Le président de la Banque mondiale et le secrétaire général du Fonds monétaire international siègent également au G20, relativisant ainsi la présence des institutions européennes. Depuis 2010, l'Organisation internationale du Travail y siège aussi, grâce notamment au lobbying actif de la Confédération syndicale internationale.

➤ LE G20, OUTIL D'UNE GOUVERNANCE MULTILATÉRALE

La crise de 2008 et le poids croissant des pays émergents ont mis en évidence le besoin de gouvernance mondiale et l'obsolescence du G8² sur les plans économique et politique.

Bien qu'imparfait, le périmètre du G20 est une opportunité pour faire évoluer la gouvernance mondiale. Imaginer une gouvernance économique associant tous les pays de la planète serait intenable, à l'instar du Conseil de sécurité des Nations Unies paralysé par le droit de veto. Le périmètre élargi du G20 par rapport au G8 permet aux pays émergents comme la Chine, l'Inde, le Brésil de s'exprimer alors que leur participation à la mondialisation en a renforcé le poids économique dans le monde. Il faut cependant souligner l'absence des pays les plus pauvres au sein du G20.

Le G20 traite surtout des questions de coordination des politiques financières et économiques, celle des plans de relance en 2009 par exemple. Il est confronté aux approches divergentes de l'Europe, des États-Unis et des pays émergents. Pour autant, il a permis d'avancer sur la réglementation des banques et la lutte contre les paradis fiscaux, même si ces avancées sont à poursuivre. Mais il n'a pu parvenir à mettre en place des outils communs de financement innovant, comme le serait une taxe sur les transactions financières ou une taxe universelle sur les billets d'avion.

Au final, le G20 reste un lieu de concertation non contraignant, qui ne produit dans sa déclaration finale que des recommandations.

² Le G8 réunit les États-Unis, le Japon, l'Allemagne, la France, le Royaume-Uni, l'Italie, le Canada et la Russie.

➤ G20 ET SYNDICALISME INTERNATIONAL

Avec la CSI, la CFDT et les autres organisations syndicales affiliées à la CSI ont participé à nombre de réunions officielles ou informelles du G20 visant à faire avancer leurs revendications.

Elles ont beaucoup insisté pour que le G20 n'en reste pas à des déclarations d'intentions, mais pour que

ses orientations se déclinent en mesures les plus opérationnelles possibles, notamment dans les domaines où le syndicalisme est le plus attendu et qui sont ceux du social et de l'emploi (mise en œuvre des droits sociaux fondamentaux, pérennisation du Sommet « Emploi »).

➤ CE QUE LA CFDT ATTEND DU G20

À ce jour, le G20 n'est pas parvenu à mettre en œuvre une véritable régulation en matière financière et économique. Malgré tout, il favorise le dialogue entre les puissances mondiales et évite les tentatives protectionnistes.

Face à l'ampleur de la crise actuelle, la CFDT attend du G20 à Cannes un sursaut qui relance l'économie mondiale, évite la récession et impose un début de régulation financière. Elle attend aussi des avancées en matière d'emploi et la prise en compte des dimensions sociales de la mondialisation.

AFFIRMER LA PLACE DE LA DIMENSION SOCIALE ET DE L'EMPLOI

- **Maintenir la présence de l'Organisation internationale du Travail (OIT) au sein du G20.**
- **Pérenniser la valorisation de la dimension emploi à travers la réunion des ministres du Travail et des partenaires sociaux.**
- **Mettre en place les fondements d'un socle de protection sociale universel :**
 - > en privilégiant et en liant les dimensions santé et éducation qui concernent aussi bien l'économie formelle qu'informelle, les pays émergents que les pays pauvres ;
 - > en tenant compte des différences des États : il ne peut y avoir un modèle unique de protection sociale ; toutefois les besoins de santé et d'assistance-éducation sont universels et font sens dans les pays émergents et les pays les plus pauvres. Le Brésil, par exemple, a mis en place avec succès la *Bolsa familia*, bourse allouée aux familles dont les enfants sont scolarisés et alliant couverture santé et assistance-éducation ;
 - > en réfléchissant au financement possible de ce socle, aux moyens de sa mise en œuvre et de son suivi ;
 - > en associant les partenaires sociaux à sa mise en œuvre. Les partenaires sociaux et les multinationales pourraient être parties prenantes là où les entreprises sont implantées ;
 - > en ciblant un nombre réduit de pays parmi les plus pauvres pour expérimenter la mise en œuvre de ce socle.
- **Affirmer la place du syndicalisme international.** Avec la présidence française, la place de la dimension sociale et du syndicalisme international pourrait franchir un pas pendant le Sommet du

G20 à Cannes. La tenue d'un Sommet syndical, Labour 20, aura lieu en marge du Sommet des chefs d'État ; de même qu'un Sommet Business 20 regroupant des organisations représentatives d'employeurs. C'est donc l'espoir d'un début de dialogue social entre la CSI et l'Organisation internationale des Employeurs : les partenaires sociaux assumant une partie de la régulation mondiale, en enclenchant une démarche de responsabilité sociale adossée aux normes de l'OIT et en évaluant sa mise en œuvre dans le cadre du G20.

FAIRE DES PARTENAIRES SOCIAUX UNE FORCE DE PROPOSITION FACE AUX ÉTATS

- **Concrétiser l'idée que le Sommet syndical Labour 20 et le Sommet des organisations d'employeurs Business 20 soient ensemble force de proposition auprès du Groupe des 20.**
Une déclaration commune Labour 20/Business 20 est en projet.
- **Faire avancer l'idée d'une approche différente des normes fondamentales.**
À ce jour, les normes fondamentales du travail, au nombre de huit, ne sont pas ratifiées par tous les États membres du G20. Leur ratification par certains ne vaut pas application pour autant : certains États se limitant à l'affichage politique de la ratification.
Si la ratification des normes par les États est un objectif, il ne faut pas le survaloriser d'autant que les moyens pour l'imposer aux États membres du G20 sont plus que limités.
En revanche, si les multinationales s'engageaient à mettre en place des dispositifs concrets d'application des normes, si elles développaient des actions en lien avec le socle social minima dans son aspect santé/éducation, la dimension sociale du G20 serait affirmée.

LES HUIT NORMES FONDAMENTALES DU TRAVAIL

Huit conventions ont été identifiées par le Conseil d'administration de l'OIT comme fondamentales pour le respect des droits des travailleurs dans tous les États membres, quel que soit leur niveau de développement :

- n° 29 - Travail forcé (1930)
- n° 87 - Liberté syndicale et protection du droit syndical (1948)
- n° 98 - Droit d'organisation et de négociation collective (1949)
- n° 100 - Égalité de rémunération pour un travail de valeur égale (1951)
- n° 105 - Abolition du travail forcé (1957)
- n° 111 - Discrimination dans le domaine de l'emploi et de la profession (1958)
- n° 138 - Âge minimum en matière d'emploi (1973)
- n° 182 - Pires formes de travail des enfants (1999)

BILAN DU G20 "EMPLOI" DES 26 ET 27 SEPTEMBRE 2011

• La création d'un groupe de travail sur l'emploi

En réponse à l'une des principales demandes des organisations syndicales internationales, un groupe de travail sur l'emploi a été mis en place. Il se consacrera dans un premier temps au chômage des jeunes, ce qui ne répond qu'en partie aux attentes des organisations syndicales qui avaient souhaité qu'il traite de l'emploi dans sa globalité. Son mandat lui permettra de consulter le Bureau international du Travail et l'OCDE, ainsi que les partenaires sociaux.

• Le rôle du dialogue social réaffirmé

Le rôle essentiel que le dialogue social doit jouer a été réaffirmé. Il a notamment été fait référence aux Sommets Labour 20 et Business 20 qui ont prévu de se tenir en marge du Sommet du G20 à Cannes. Une réunion des ministres du Travail et de l'Emploi a été programmée pour 2012 sous la présidence du Mexique. Cela augure de l'instauration permanente des réunions des ministres du Travail dans le processus du G20.

• Des socles de protection sociale à venir

Le développement de « *socles de protection sociale définis nationalement* » a été acté. Le concept de socle de protection sociale y est défini comme une « *stratégie pour l'extension de la Sécurité sociale, qui comprend un ensemble de garanties sociales de base pour tous et la mise en place progressive de normes plus élevées* ». Ces recommandations s'appuient sur le rapport du Groupe consultatif des Nations Unies présidé par Michelle Bachelet.

• Droits sociaux et du travail : peut mieux faire !

L'OIT a été encouragée à continuer de promouvoir la ratification et l'application des conventions fondamentales.

Aucune référence n'a été faite à la nécessité d'appliquer les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, en dépit de l'appui apporté par travailleurs et employeurs lors de la consultation des ministres avec les partenaires sociaux.

La CSI et le Tuac ont noté que les conclusions de la réunion ne satisfaisaient pas aux exigences de la Déclaration syndicale internationale, qui ont été présentées aux ministres par une délégation syndicale de quarante personnes.

POUR EN SAVOIR +

- Site de la Confédération syndicale internationale : www.ituc-csi.org
- Site du Tuac : www.tuac.org
- Site de l'Organisation internationale du Travail : www.ilo.org/global/about-the-ilo/press-and-media.../index.htm
- Introduction aux normes du travail de l'Organisation internationale du Travail : www.ilo.org/global/standards/introduction-to-international-labour-standards/lang--fr/index.htm

LES ARGUMENTAIRES sur cfdt.fr

La version électronique de ce document est téléchargeable depuis le site www.cfdt.fr dans la rubrique Boîte à outils / Argumentaires.